

Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Tribunal digital

[Accéder au Service en ligne](#)

Le Tribunal Digital vous permet d'agir en justice devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques.

Prévenir les difficultés de l'entreprise et demander à être reçu par le président du tribunal de commerce, en toute confidentialité, pour envisager avec lui les solutions possibles.

Protéger votre entreprise contre les difficultés qu'elle rencontre: demander au tribunal de commerce à bénéficier d'une période de répit durant laquelle les créanciers ne pourront plus poursuivre.

Demander le règlement d'une créance et être payé de ce qui est dû

